Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Alcool Isopropylique-GMP\*

Code du produit : S1155

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119457558-25-0001, 01-2119457558-25-0002

Synonymes : Alcool propylique secondaire, Diméthylcarbinol, Isopropanol

No.-CAS : 67-63-0

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: \*Est conforme à la limite d'excipent des GMP.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Inhalation, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

, Oral(e)

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

## Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7	100

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

mentaires.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** 

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Aucun(e)

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

nsques

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
propane-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	BE OEL
propane-2-ol		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	BE OEL

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propane-2-ol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
propane-2-ol	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
propane-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
propane-2-ol	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
propane-2-ol			
Remarques:	Aucune é	valuation d'exposition de l'environnement à la s	substance n'a été

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC n'est pas nécessaire.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

## Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homologuées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipe-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024 2.2

> ment de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur clair

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 82 - 83 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 2 %(V) rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 12 %(V)

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Point d'éclair : 12 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

: donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : 2,43 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Complètement miscible.

Solubilité dans d'autres

solvants

Facilement soluble dans la plupart des solvants organiques.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,05

Pression de vapeur : 6.020 Pa

Densité relative : 0,78 - 0,79 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 785 - 786 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m, Un certain nombre

de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit

n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 60,1 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## Toxicité aiguë

## **Composants:**

#### propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 10000 ppm

Durée d'exposition: 6 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique,

catégorie 3 avec effets narcotiques.

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## Composants:

propane-2-ol:

Remarques : Non irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

## propane-2-ol:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Irritant pour les yeux.

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 48 h

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Irritant pour les yeux.

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Irritant pour les yeux.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **Composants:**

propane-2-ol:

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : Test de Buehler

Résultat : négatif

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

## **Composants:**

propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Cancérogénicité

#### **Composants:**

propane-2-ol:

Remarques : Non cancérogène.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
propane-2-ol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
propane-2-ol	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme

# Toxicité pour la reproduction

## **Composants:**

#### propane-2-ol:

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Effets sur la fertilité

Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

## **Composants:**

propane-2-ol:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

propane-2-ol:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

## Toxicité par aspiration

#### Composants:

## propane-2-ol:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

**Composants:** 

propane-2-ol:

Remarques : L'exposition peut augmenter la toxicité d'autres matériaux.

Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## **Composants:**

propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Pratiquement non toxique:

LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

# Composants:

propane-2-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## **Composants:**

propane-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### 12.4 Mobilité dans le sol

## **Composants:**

propane-2-ol:

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau., Si le produit est répendus

au sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les

nappes phréatiques.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## **Composants:**

propane-2-ol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

## **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

## **Composants:**

propane-2-ol:

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

tion provenant des navire

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1219
ADR : 1219
RID : 1219
IMDG : 1219
IATA : 1219

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ISOPROPANOL
ADR : ISOPROPANOL
RID : ISOPROPANOL
IMDG : ISOPROPANOL

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

IATA : ISOPROPANOL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Étiquettes : 3

CDNI Convention relative à : NST 8192 Alcool isopropyle

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne: non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**IMDG** 

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024 2.2

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

> tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution

: IBC Chapter 18 cargo, must be double hulled Type de bateau

Nom du produit : Isopropyl alcohol

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

## Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 2 H225 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

าées.

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications de dégivrage et d'antigel

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation dans les fluides de dégivrage et les fluides antigel

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

# Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	- Carlour
30000000271	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour 'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau c	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Cootion 0.0	Cantaîla da Harra aiti an da Harrina manana

Section 2.2	ion 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire l'our	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

# Scénario d'exposition - Travailleur

30000000272	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

	viics/barges, wagoris/carnions, et conteneurs de viacy.	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	·	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utili la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Méthode d'échantillon- nagePROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

## Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

# Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

## Scénario d'exposition - Travailleur

Expositions générales (sys-

més)PROC1PROC2PROC3 Expositions générales (sys-

tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-

tèmes fer-

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000273	
CECTION 4	INITITULÉ DE COÉMADIO DIEVROCITION
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamm via des mains contaminées.	

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Stockage.PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Remplissage de fûts et de petits conditionne- mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ou- verts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC3	

Section 2.2	Controle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

## Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

## Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000274	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

	maintenance etdes travaux de laboratoire annexes	
SECTION 2	CONDITIONS ODED ATIONNELLES DUITH IS ATION ET	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ntion	
spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).  Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notar via des mains contaminées.		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Procédés par lot à tempéra- tures élevéesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneurs- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe- ment. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
0 (: !: (: 1	(1 1/ 1 / 1 1 / TDA) 1 O /

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

availleui	
30000000275	
INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Applications en couches- Industriel	
Secteur d'utilisation: SU3	
Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,	
PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10,	
PROC13, PROC15	
Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,	
encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant	
l'application (y compris réception matériel, stockage, prépara- tion et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, applica- tion par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trem- page, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, main-	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémen- taires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Subs- tance dans le Mé- lange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents ir pour les yeux).	ritants Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no tamment via des mains contaminées.		
Expositions générales (systèr fermés)PROC1PROC2	nes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèr	nes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec
extraction d'air.
assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de
10 à 15. changements d'air par heure).
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
020110110	ESTIMATION DE E EXT OSTITON
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

30000000276	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune é l'environr	évaluation des expositions n'a été présentée pour nement.
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		·
Forme physique du produit	Liquide, p	pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jus	qu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition
la température ambiante (sau	ıf indicatior	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, no- tamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions préd	tes ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

30000000277	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de findication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Transferts de matière en vracPROC8a	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.	
Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

nésPROC2	
Application de produits de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nettoyage en systèmes fer-	
mésPROC2	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	
ou des conteneurs.PROC8b	
Utiliser dans des procédés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
par lots confinésPROC4	
Dégraissage de petits objets	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
dans une station de net-	
toyagePROC13	
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
basse-pressionPROC10	
Nettoyage avec des laveurs à	· ·
haute pressionPROC7	15. changements d'air par heure).
ManuelSurfacesNettoyagepas	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de pulvérisationPROC10	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expos	itions n'a été présentée pour l'environ-

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

# Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

30000000278	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2		PERATIONNELLES D'UTILISATION ET ESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation l'environnement.	n des expositions n'a été présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exp	oosition du travailleur
Caractéristique du produit	-	
Forme physique du produit	Liquide, pression	de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).		` '
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'	exposition
On part du principe d'une util la température ambiante (sau		erature n'excédant pas 20°C au dessus de re).
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène a	u travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gest	ion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées
Remplissage/préparation de partir des fûts ou des contend		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en sys més.Utiliser dans des systèm		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	T
nésPROC2PROC3	
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisa- tionPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationIntérieurPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Nettoyage avec des laveurs à haute pression- PulvérisationExtérieurPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 15 minutes.
ManuelSurfacesNettoyagePulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermésExtérieurPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médicauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
	,

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		
sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour		
estimer les expositions en milieu de travail.		

### Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Expositions générales (sys-

més)PROC1PROC2PROC3 Expositions générales (sys-

tèmes ouverts)PROC4
Transferts de matière en vra-

tèmes fer-

30000000294	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notammer via des mains contaminées.	

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

cEtablissement spécialisé- PROC8b	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement.
Applications manuelles, p. ex. à la brosse, au rouleau-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machinePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance des petits articlesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scenario d'exposition - 11a	valicu
30000000295	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de findication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents in tants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèn fermés)PROC1PROC2PROC		
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. ou	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Aucune évaluation des expositions		
Section 2.2 Con	trôle de l'exposition de l'environnement	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Traitement par trempage et cou- lagePROC13	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).  Laisser le temps au produit de s'égoutter de l'article.	
PulvérisationPROC11	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. , ou:  Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.	
Applications manuelles, p. ex. à la brosse, au rouleauPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Maintenance des petits articles Température élevée Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.PROC8a	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Maintenance et installation de machineTempérature élevéePROC8b	assurer une ventilation supplémentaire au point d'émission s' il y a possibilité de contact avec des lubrifiants chauds (>50°C).	
Opération et lubrification d'équi- pement à haute énergie ouver- tExtérieurPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouver- tIntérieurPROC17PROC18	Réglementer la zone d'ouverture de l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.PROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracE- tablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'out	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Expositions générales (sys-

més)PROC1PROC2PROC3

tèmes fer-

30000000296		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Informations Complémentaires  Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.  Section 2.1  Contrôle de l'exposition du travailleur  Caractéristique du produit  Forme physique du produit  Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Vtiliser une protection des yeux adaptée.				
Contrôle de l'exposition du travailleur   Caractéristique du produit   Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	SECTION 2			
Section 2.1  Caractéristique du produit  Forme physique du produit  Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Concentration de la Substance dans le produit la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures générales (agents  Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.  Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire;  qu'à 100%., Sauf indication contraire;  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	taires	l'environnement.		
Forme physique du produit  Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.  Concentration de la Substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, qu'à 100%., Sauf indication contraire:,  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Concentration de la Substance dans le produit justance dans le Mé- lange/l'Article  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Caractéristique du produit			
tance dans le Mé- lange/l'Article  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Iange/l'Article  Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-		
Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.		qu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Fréquence et durée d'utilisation			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents Utiliser une protection des yeux adaptée.	·	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	,			
la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.				
Scénarios contributeurs  Mesures de gestion des risques  Mesures générales (agents  Utiliser une protection des yeux adaptée.	la température ambiante (sauf indication contraire).			
Mesures générales (agents Utiliser une protection des yeux adaptée.	On admet qu'un bon niveau d	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
	Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
l irritants pour les veux) LÉviter tout contact direct du produit avec les veux notamme	Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.		
Evitor tout contact an obt au produit avoo loo youx, notamin	irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment		

via des mains contaminées.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac- Transferts par fûts/ lotsPROC5PROC8bPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Échantillon produitPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du mé- talPROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Applications manuelles, p. ex. à la brosse, au rouleau-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automa- tique des métauxTempérature élevéeUtiliser dans des sys- tèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxTem- pérature élevéePROC17	Activité automatisée dans la mesure du possible. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8aPROC8b	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-			
nement.			

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION		
Section 3.1 - Santé		
Court indication contraire	l'autil d'évaluation aiblée des riegues (TDA) du Centre auranéen	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

30000000297		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pressio	n de la vapeur 0,5 - 10 kl	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	xpositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que ement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant	l'exposition	
On part du principe d'une util la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau o	of indication contra	aire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de ge	stion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure s fiée.	pécifique n'a été identi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant débran- chement.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Échantillon produitPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Laisser le temps au produit de s'égoutter de l'article. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement-PROC8aPROC8b	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-			
nement.			

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

300000000298	
333333333	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liants et agents de démou- lage, y compris les transferts de matière, le mélange, l'application (y compris la pulvérisation et le brossage), le formage et le moulage en coquille, ainsi que le traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utili la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamme	

Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

tèmes fermés)PROC3	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)Température éle- véePROC6	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expos	itions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Transferts de matière en

més)PROC1PROC2PROC3

Opérations de mélange (sys-

vrac(systèmes fer-

Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000000299	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
·	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utili	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	f indication contraire).	
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notam	
	luis des masime espécusionées	

via des mains contaminées.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

tèmes ouverts)PROC4	
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)Température éle- véePROC6	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
MachinePulvérisationPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Isoler l'activité des autres opérations.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre
	de Type A/P2 ou mieux.  Isoler l'activité des autres opérations.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
0	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

30000000300	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis		
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).	unallas affactort l'avracition	
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
On admet qu'un bon miveau c	de base unygiene au travair est mis en oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment	
	via des mains contaminées.	
Transfert / déversement à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
partir de conteneurs-	i '	
PROC8b		
Opérations de mélange	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
(systèmes ouverts)PROC4		
Pulvérisation/production	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.	
manuelle de brouillard-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

PROC11		
Pulvérisation/production de	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventile	
brouillard par ma- chinePROC11	à air à pression positive et avec un facteu	ur de protection >20.
Application manuelle ad	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée
hoc par pulvérisateurs à	Addance date incodic specifique ita etc i	dontinoo.
gachette, trempé,		
etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans u hermétiquement dans l'attente de leur éli recyclage ultérieur.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	stème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expos	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'out	il d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

saur indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

# Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000301	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une util	On part du principe d'une utilisation à une température plevoédant pas 20°C au dessus de	

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Transfert via des lignes fermées.  Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

PROC8b

Approvisionnement en carbu-

rantEtablissement spécialisé-

Occidence a exposition - Fravanical	
30000000302	
	I
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
•	à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notammer via des mains contaminées.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Transfert via des lignes fermées.  Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé-	Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe.

Eviter les déversements lorsqu'on retire la pompe.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

PROC8b	
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

3000000303	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mé-	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau c	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2  Nettoyer les lignes de transfert avant débrancher		
Transferts par fûts/ lotsEtablis sement spécialiséPROC8b		
Garnissage d'ar- ticles/d'équipementUtilisation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

d'équipement de remplissage fermé.PROC9	
ManuelGarnissage d'articles/d'équipementPROC8a	Verser avec précaution des conteneurs.
Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonc- tionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrau- liques, des réfrigérants.PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU	
	SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000305	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	·
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
la température ambiante (sau	
On admet qu'un bon niveau c	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notammen via des mains contaminées.
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelGarnissage d'articles/d'équipementPROC9	Verser avec précaution des conteneurs.
Utilisation d'objets scellés, qu	i Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

contiennent des fluides fonc- tionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigé-	
rants.PROC20	
Expositions générales (systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
més)PROC1PROC2PROC3	
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024 2.2

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000306	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications de dégivrage et d'antigel- Activités profession- nelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC11 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	prévention de formation de glace et dégivragedes véhicules, des aéronefs et autre équipement par pulvérisation.

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Contrôle de l'exposition du travailleur
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
ation
liennes jusqu'à 8 heures (à moins que

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production de brouillard par ma-chinePROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Se tenir dans le vent/garder la distance à la source.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Aucune évaluation des exponement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.PROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Se tenir dans le vent/garder la distance à la source.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	vamour
30000010046	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les
	champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
-	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Méthodes de forage et de production offshore (y compris
couverts par le scénario	boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.		
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de vrac depuis les bacs-citernes et les récipients en réserveE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
(re-)formulation des boues de forageUtiliser dans des	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	_	
procédés par lots confi-		
nésPROC3		
Fonctionnement des équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
pements de filtration des		
solides - exposition aux		
vapeursPROC4		
Fonctionnement des équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
pements de filtration des		
solides - exposition aux		
aérosolsPROC4		
Nerroyage des équipe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
ments de filtration des so-		
lidesPROC8a		
Traitement et élimination	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	ee.
des filtrats solidesPROC3		
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	ee.
nagePROC3		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
tèmes fermés)PROC1		
Déversement à partir de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	ee.
petits conteneursPROC8a		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
tèmes ouverts)PROC4		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
de l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifié	e.
	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos	sitions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000310	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITII ISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis		
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition	
	isation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau		
On admet qu'un bon niveau d	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ivre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment
	via des mains contaminées.	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
PROC15		1 (6)
NettoyagePROC10	agePROC10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
•	sitions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (' 4 4 - 0 4 /	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Section 2.2

nement.

30000000311	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (' 4 4 - 0 4 /	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - Travallical		
30000000312		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	duit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation  Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  Autres conditions enérationnelles affectant l'exposition		

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC2	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ManuelDéversement à partir de petits conteneurs-PROC13	Verser avec précaution des conteneurs.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ- nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000313	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

<u> </u>	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots con-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

finésPROC3		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été id	dentifiée.
tèmes ouverts)PROC4		
ManuelDéversement à partir de petits conteneurs-PROC13	Verser avec précaution des conteneurs.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys	tème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expos	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-	
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sout indication contraire l'ou	util d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001013	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a	été présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
idingo, i 7 il iliolo	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées	,,,	( /) /.
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couve	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact av	ec la peau (cm2) :	857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures,		6
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits	Adhésifs, produits Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion comme passe-temps.	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,17 heures/événement
Povôtomente et neintures	
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
base d'eau riche en solvant	
avec une teneur élevée en	
pitoisuus particules solides	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	The second of th

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
J	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3 pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	jusqu'à 0,33 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	Country lutilization dans up consess also diversalized de 20
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 56 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	iungulà 0.47 hourse/śvénement
Lubrificato arcicasa et	jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	T
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOCTRA, sauf indication contraire.

### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	_	S POUR VERI D D'EXPOSIT	CONFORM	IITÉ AU	
Section 4.1 - Santé					
		, , ,	 	1/ 1 /	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000001015		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D	D'UTILISATION ET
MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
iange/17 incle	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		G. (G.: 76) : 100 70
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g):	13.800
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		4
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %		

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

ava a affat immádiat	
avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	
(spraysu aerosor)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utili-
	sation
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 12 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
<u> </u>	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	1

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	qu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
viage Degiviedi de seridies	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	,
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	jusqu'à 2,20 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
<del>_</del>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 70 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 70 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	1
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 70 %
nettoyage (y compris pro-	
duits à base de solvants)	
sprays de nettoyage (net-	
toyant tout usage, nettoyant	
sanitaire, nettoyant verrerie)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
brasage (avec revêtements	
de flux et fils avec âme en	
flux), produits de flux	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	Jacqua

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.		

#### Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# Alcool Isopropylique-GMP\*

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000001017		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:	
tance dans le Mé-		
lange/l'Article		
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		468
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
	onnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempér		
	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

	aulà 75 a
	qu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOCTRA, sauf indication contraire.

# Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001019	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC12, PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 50 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g) : 50	
couvre la zone de contact ave		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	T
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		0
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	piece d'un volume de 20m3 conditions normales de ventilation.	
Couvre i utilisation dans des t	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Engrais	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jus sation	squ'à 1 fois/jour d'utili-
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3	
	g	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3	
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2	
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		
cation contraire.		

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé			

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001021		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES	DILITII ISATION ET
	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a	été présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mé-	Sauf indication contraire:	
lange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées	Couvre les concentrations allant jusqu	a (en %). 100 %
Sauf indication contraire:		
	vre les quantités allant jusqu'à (en g) : 37.500	
couvre la zone de contact ave		420
Fréquence et durée d'utilisa		120
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	0,143
Exposition (nombre d'heures/évenement): 2		2
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une		
	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQU	JES
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 16.10.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

2.2 09.10.2024 800001034130

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisa- tion dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Com- bustible pour appareil de chauffage	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
_	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions cation contraire.	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

# Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

Fluides de transfert de cha-

leur Liquides

30000001023	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvr	e les quantités allant jusqu'à (en g) :	2.200
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		0,010
Exposition (nombre d'heures/		0,167
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une p		
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	

Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %

couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions cation contraire.	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

# Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001024	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les fluides de dégivrage et les fluides antigel - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC4 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	dégivrage de véhicules et d'équipement similaire par pulvérisation.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 40 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 2.000		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 428		428
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus		1
Couvre l'exposition jusqu'à (h		0,25
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits  CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions cation contraire.	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000001025	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine. Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	

ſ	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
- 1	OCCION Z.Z	Oblition ac resposition ac rentholinement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.		

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.		

# Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024 2.2

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001026		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC36, PC37 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f	
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES DE MESURES DE GESTION DES RISQU	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:	
tance dans le Mé-		
lange/l'Article		
Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 20 %		
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 10		10
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		6.600
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Adoucissants d'eau	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 6.600 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,02 mg

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Alcool Isopropylique-GMP\***

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

2.2 09.10.2024 800001034130 Date d'impression 16.10.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 10 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Produits chimiques de traitement de l'eau	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 6.600 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,15 mg
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 10 g
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		
cation contraire.		

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement